

MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION DE CABINET

DIRECTION GENERALE DU BUDGET



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail



BUDGET CITOYEN 2022



SOMMAIRE

AVANT- PROPOS.....	3
INTRODUCTION.....	4
I. COMMENT LE GOUVERNEMENT PREPARE ET EXECUTE-T-IL LE BUDGET ?	6
II. ETAPE DE PROGRAMMATION.....	7
III.ETAPE D'ELABORATION ET D'ARBITRAGE	7
3.1. Détermination et notification des plafonds de dépenses.....	7
3.2. Répartition des crédits	8
3.3. Conférences budgétaires.....	8
3.4. Arbitrage et validation en Conseil des ministres	8
3.5. Phase d'examen et d'adoption	9
IV.LES GRANDES COMPOSANTES DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2022	9
4.1. Projections des ressources de l'Etat en 2022.....	10
4.2. Projection des dépenses de l'Etat en 2022	11
4.3. Combien l'Etat compte-t-il dépenser pour assurer ces services aux citoyens ?.....	14
4.4. Répartition des dépenses par catégorie (en milliers de FCFA).....	15
4.5. Déficit budgétaire et moyens de son financement	15
CONCLUSION.....	16
GLOSSAIRE.....	17

AVANT- PROPOS



Le budget de l'Etat, en tant qu'outil de mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de développement économique et social, est considéré comme un document difficilement assimilable par le citoyen, du fait de son caractère technique.

Afin de lui en faciliter la compréhension et donner un aperçu sur la manière dont l'Etat gère l'argent public, le Gouvernement s'est engagé à transcrire les données du budget voté par l'Assemblée Nationale et promulgué par le Président de la République, Chef de l'Etat en un

langage simplifié à savoir le « **Budget Citoyen** ».

Ce document qui reprend l'essentiel du contenu de la loi de finances, tire sa substance dans la Loi n°17.023 du 21 décembre 2017 portant Code de Transparence dans la Gestion des Finances Publiques en République Centrafricaine (RCA). Il représente les réponses aux aspirations de la population et permet une traduction budgétaire des stratégies nationales. Il met également l'accent sur les efforts du Gouvernement dans la mise en œuvre des piliers du Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA), document cadre de référence. L'ambition affichée par le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du RCPCA interpelle tous les citoyens à redoubler d'efforts dans la mobilisation des ressources pour la satisfaction des besoins de nos populations et l'amélioration de leurs conditions de vie.

Le Budget Citoyen facilite l'accès à l'information financière et permet d'évaluer la pertinence des choix budgétaires par rapport aux attentes de la population. Il constitue de ce fait, un outil d'éducation civique et de transparence budgétaire dont je recommande vivement la lecture.

Tous mes remerciements et toute ma gratitude aux Experts du Ministère des Finances et du Budget pour cet effort combien considérable de rédaction de ce document.

Hervé NDOBA
***Ministre des Finances
et du Budget***

INTRODUCTION

La transparence constitue l'un des fondements majeurs de la réforme des finances publiques au sein de la Communauté Economique et Monétaire en Afrique Centrale (CEMAC). En République Centrafricaine, la Loi n°17.023 du 21 décembre 2017 portant Code de Transparence dans la Gestion des Finances Publiques dispose que les citoyens, qui sont à la fois contribuables et usagers des services publics, doivent être clairement, régulièrement et complètement informés de tout ce qui concerne la gouvernance et la gestion des fonds publics.

Le Budget Citoyen est une initiative qui confirme et consacre la mise en place des règles de la transparence et de la bonne gouvernance. Il facilite l'implication des citoyens dans le débat en matière de gestion publique et informe le grand public des orientations stratégiques du gouvernement dans un langage simplifié et accessible. Enfin, il favorise la communication entre l'administration et le citoyen en mettant à la disposition de celui-ci, à bonne date, une information budgétaire pertinente et compréhensible.

Le Budget Citoyen 2022 souligne les efforts déployés par le Gouvernement en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations, à travers notamment la poursuite du renforcement des systèmes sanitaire et éducatif, dans un contexte de pandémie liée à la COVID-19, ainsi que le renforcement du dispositif sécuritaire et des infrastructures socioéconomiques, tout en impulsant une transformation structurelle de l'économie.

Qu'est-ce que le budget de l'Etat ?

Le budget de l'Etat est un acte par lequel sont prévues et autorisées les ressources et les charges annuelles de l'Etat. C'est l'instrument principal qui permet au gouvernement d'opérationnaliser annuellement son programme économique et social. A ce titre, il représente les réponses aux aspirations de la population et permet une traduction budgétaire des stratégies nationales.

Jusqu'à ce jour, le budget de l'Etat est présenté sous le format classique appelé « budget de moyens », c'est-à-dire qu'il est structuré autour des sections (Institutions constitutionnelles et Ministères) et, au sein de ces sections, des chapitres (représentant des services ou projets mettant en œuvre les ressources publiques).

Pour les années à venir, une rupture interviendra dans le mode de présentation du budget de l'Etat puisque ce dernier sera présenté en mode « budget-programme », c'est-à-dire qu'il mettra l'accent sur la finalité de l'action publique en affichant les résultats attendus, tout en renforçant le contrôle par rapport à l'atteinte (ou non) de ces résultats. A ce titre, les crédits budgétaires ouverts seront répartis en programmes entre les ministères et en dotations pour les institutions constitutionnelles.

Le budget est élaboré par le Gouvernement et voté par l'Assemblée Nationale dans le cadre de la loi de finances, car l'Assemblée Nationale est le seul organe habilité à autoriser le Gouvernement à prélever les ressources sur les contribuables et à les affecter à des dépenses publiques. Ce rôle dévolu à l'Assemblée Nationale vient d'un

principe démocratique qui établit que « les élus du peuple déterminent eux-mêmes la nature et le montant des impôts et autorisent d'effectuer des dépenses ».

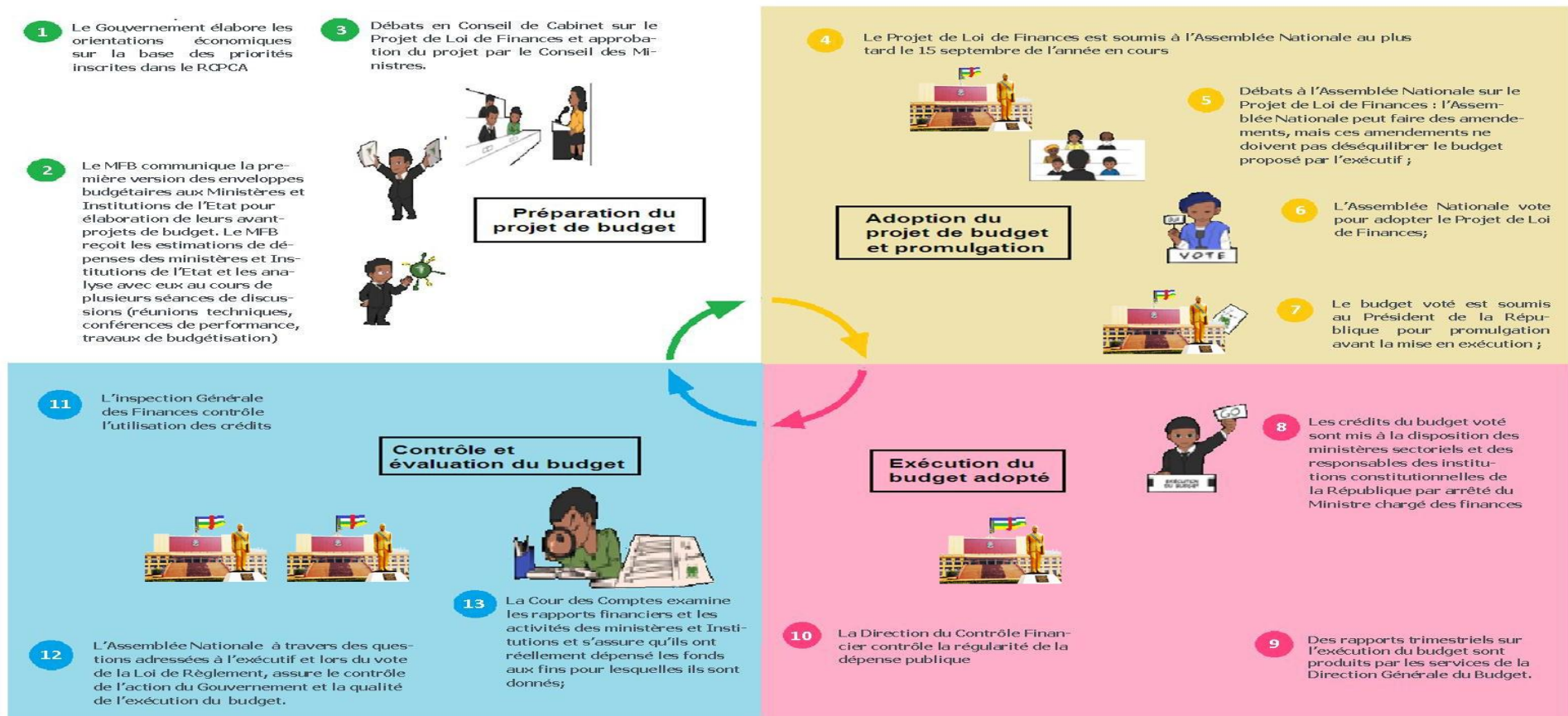
Qu'est-ce que le budget citoyen ?

Le Budget Citoyen est un document simplifié qui traduit la loi de finances dans un langage plus simple et facile à comprendre pour tous les citoyens. Ce document contient des informations sur les recettes et les dépenses de l'État. Il présente la façon dont le budget est préparé et adopté. C'est donc un guide entre les mains du citoyen pour connaître et comprendre la loi de finances.

En RCA, le processus de préparation de la Loi de Finances ou du Budget de l'État comprend plusieurs activités et s'étale sur toute l'année.

I. COMMENT LE GOUVERNEMENT PREPARE ET EXECUTE-T-IL LE BUDGET ?

Figure 1 : Cycle budgétaire en République Centrafricaine



II. ETAPE DE PROGRAMMATION

L'élaboration du budget de l'Etat tient compte des prévisions de croissance. C'est ce qu'on appelle cadrage macroéconomique et cadrage budgétaire. Ces deux points constituent le point de départ de la préparation du budget.

Le cadrage macroéconomique met en relief les projections des ressources futures, pour orienter le Gouvernement dans la projection des dépenses qui seront inscrites dans le Projet de Loi de Finances et ceci en fonction des priorités nationales. Quant au cadrage budgétaire, il permet de faire la projection des dépenses sur une période triennale. La préparation du Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) et du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) en cohérence avec les priorités du Gouvernement, s'appuie sur la note de cadrage macroéconomique.

Le cadrage macroéconomique est présenté sous forme de tableau qui indique les prévisions globales de recettes et de dépenses pour une période de trois ans. Si les montants prévus dans le cadrage budgétaire sont supérieurs à ceux prévus par le cadrage macroéconomique, des ajustements sont faits dans le cadrage budgétaire pour rester dans la limite des plafonds fixés par le cadrage macroéconomique.

Les hypothèses économiques du budget reflètent les attentes du gouvernement en termes de croissance, d'inflation, de recettes et autres. A cet effet, le budget de l'Etat pour l'exercice 2022 prévoit les principaux indicateurs macroéconomiques suivants :

- Un taux de croissance de 4,0% en 2022 ;
- Un déficit primaire de 3,6% du PIB ;
- Un taux d'inflation de 3,6% en 2022, légèrement au-dessus du seuil de 3% fixé par les critères de convergence de la CEMAC.

III. ETAPE D'ELABORATION ET D'ARBITRAGE

L'élaboration du budget de l'Etat passe par plusieurs étapes, dont les principales sont retracées dans les paragraphes qui suivent.

3.1. Détermination et notification des plafonds de dépenses

Il s'agit ici de traduire les objectifs globaux définis dans le cadrage budgétaire en objectifs sectoriels en fixant pour chaque ministère et institution constitutionnelle le plafond de dépenses ou encore enveloppes indicatives. Les montants arrêtés figurent dans la lettre circulaire du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, fixant le cadrage budgétaire et le calendrier de préparation du budget de l'Etat. Cette lettre présente les enveloppes sectorielles indicatives et fixe pour l'année à venir les priorités budgétaires et normes de dépenses pour les demandes de crédits.

3.2. Répartition des crédits

Dès réception de la lettre circulaire du Premier Ministre, chaque institution constitutionnelle et département sectoriel s'engage dans la phase de préparation de son avant-projet de budget, conformément à la politique de son département respectif et aux orientations générales qui y figurent. Ainsi, chaque entité répartit ses crédits en fonction de ses priorités. La synthèse de ce processus de répartition est ensuite transmise au Ministère des Finances et du Budget, pour les arbitrages budgétaires et la consolidation des données dans l'applicatif Sim_ba.

3.3. Conférences budgétaires

Les conférences budgétaires portent sur la conformité des demandes de crédits émanant des départements sectoriels et institutions constitutionnelles, avec les orientations contenues dans la lettre circulaire du Premier Ministre. En clair, il s'agit pour la Direction Générale du Budget, via la Direction de la Programmation, de la Préparation et de la Réforme Budgétaire et les services techniques des ministères et institutions constitutionnelles d'échanger sur :

- le respect des orientations données dans la lettre circulaire ;
- la méthode de répartition à l'interne des crédits alloués ;
- les demandes de crédits complémentaires au vu des justificatifs produits ;
- la maturité des projets (études de faisabilité, convention/accord de financement, etc.).

Ces conférences débouchent sur la confection des dossiers d'arbitrage qui retracent les points de convergence et les points de divergence identifiés entre les ministères et institutions constitutionnelles et la Direction Générale du Budget et l'état des besoins complémentaires hiérarchisés, accompagnés des justificatifs y afférents.

3.4. Arbitrage et validation en Conseil des ministres

Dès réception de ce document de synthèse, le Ministre des Finances et du Budget, apporte les modifications utiles et procède à un arbitrage à son niveau puis soumet certains points à l'arbitrage du Premier Ministre, Chef du Gouvernement et de son Excellence, le Président de la République, Chef de l'Etat. Ainsi, les allocations budgétaires réparties sont définitivement arrêtées et un projet de budget édité est soumis à l'examen du Conseil des ministres.

Le projet de budget 2022 est examiné et adopté en Conseil des ministres le jeudi 25 novembre 2021. Par la suite, les services techniques de la Direction Générale du Budget intègrent les observations qui en découlent et éditent ledit projet. Cette adoption par le Conseil des ministres marque la fin de l'intervention du pouvoir exécutif dans le processus d'élaboration du budget. Ce projet de budget appelé encore projet de loi de finances (PLF) ainsi finalisé est transmis, pour son adoption, à l'Assemblée nationale le lundi 29 novembre 2021.

3.5. Phase d'examen et d'adoption

Le PLF pour l'exercice 2022 déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale pour examen et vote par les élus de la Nation, est accompagné des documents suivants :

- L'exposé des motifs ;
- le rapport d'exécution budgétaire du troisième trimestre 2022 ;
- le rapport économique et social ;
- le rapport annuel sur les risques budgétaires.

Cette phase se traduit par un travail intense dans les différentes Commissions au niveau de l'Assemblée Nationale. En effet, conformément aux dispositions de l'article 37, alinéa 3 de la Loi organique du 14 mars 2017 portant Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale, la Commission Economie, Finances et Plan appelée encore Commission-mère, a d'abord examiné les différentes composantes du PLF notamment le texte de loi, les ressources, le tableau d'équilibre, les charges, les annexes y compris l'exposé des motifs. Dans le souci d'apporter des clarifications aux députés de la nation, elle a ensuite auditionné les membres du Gouvernement et certains responsables des entités impliqués dans le processus d'élaboration du Budget de l'Etat. Des échanges ont aussi eu lieu avec le Directeur Général du Budget, le Directeur Général de la Programmation Economique et les Directeurs Généraux des régions.

A l'issue, le PLF présenté et défendu par le Ministre des Finances et du Budget, est débattu en séance plénière par les honorables députés de la Nation. Ceux-ci font leurs observations sur les propositions du Gouvernement qui, à son tour, apporte des éléments de réponse. A la suite de ces débats, le PLF est voté et promulgué le 30 décembre 2021 par un décret du Président de la République, Chef de l'Etat.

IV. LES GRANDES COMPOSANTES DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2022

L'élaboration du budget de l'Etat pour l'exercice 2022 intervient dans un contexte extrêmement difficile marqué par :

- La dégradation de la situation sécuritaire sur le corridor Douala-Bangui ;
- La hausse des prix des denrées alimentaires à la suite de la fermeture du tronçon Garoua boulai-Bangui ;
- Les nombreux défis sécuritaires qui impliquent des mesures fortes et des investissements dans le domaine de la santé, de la sécurité et de la défense du territoire.

Sur la base des éléments ci-dessus énoncés, le budget de l'Etat pour l'exercice 2022 se fonde sur les grands axes contenus dans le discours d'investiture du Président de la République, Chef de l'Etat, la déclaration de politique générale du Premier Ministre, Chef du Gouvernement et les documents de politiques sectorielles. Il met l'accent sur les grandes priorités suivantes :

1. La mise en œuvre d'une société plus inclusive ;
2. La construction d'une économie plus ouverte à la concurrence et ;
3. L'amélioration des capacités des populations pour qu'elles soient en mesure de générer la prospérité pour le pays.

Pour l'exercice 2022, le Gouvernement a gardé comme objectif de la politique budgétaire la consolidation des efforts d'assainissement des finances publiques à travers : i) l'amélioration de l'efficacité de la politique et de l'administration fiscale et douanière ; ii) l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des dépenses publiques ; iii) la conduite d'une politique d'endettement soutenable et ; (iv) la promotion de la bonne gouvernance.

4.1. Projections des ressources de l'Etat en 2022

Les revenus de l'Etat sont le montant total d'argent que le Gouvernement reçoit de sources nationales et internationales pour la réalisation de ses activités.

Les recettes intérieures désignent toutes les taxes et droits payés par les centrafricains et les personnes vivant en RCA. Elles désignent l'argent payé par les personnes qui vivent à l'étranger et qui font des affaires en RCA. Elles comprennent également les recettes non fiscales telles que les frais payés pour l'obtention de certains papiers administratifs, les amendes, les dividendes, les cotisations des fonctionnaires de l'Etat, etc. Trois éléments fondamentaux interviennent dans le calcul des recettes intérieures :

- Les derniers chiffres connus des recettes fiscales ;
- L'accroissement probable du PIB au cours de l'année à venir et ;
- Les effets de modifications de la législation fiscale intervenues en cours d'année.

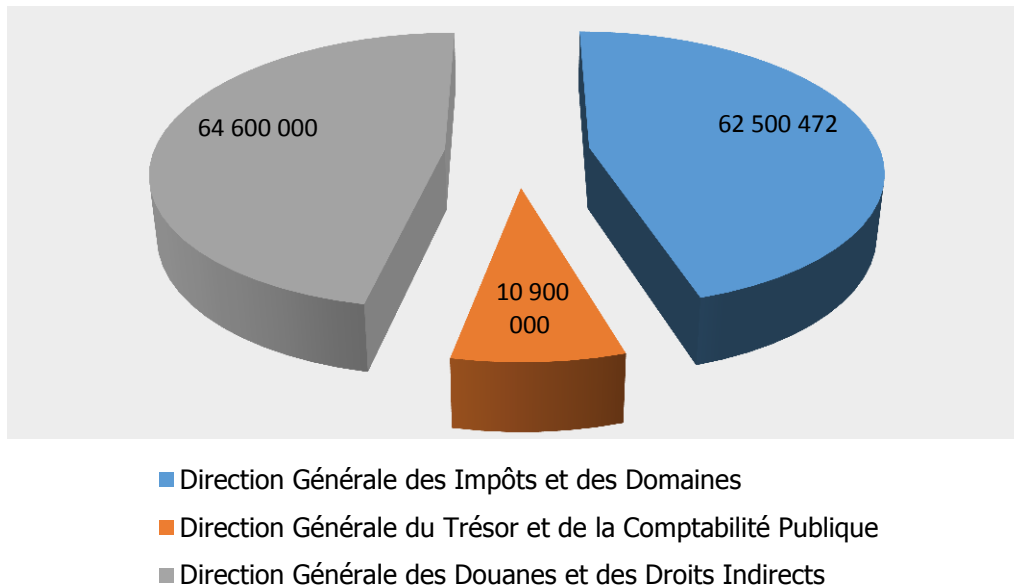
Pour les revenus venant des sources internationales, ce sont les sommes d'argent que le Gouvernement reçoit de l'extérieur du pays, généralement des partenaires au développement sous la forme de dons, emprunts, appuis budgétaires et annulations de dettes.

L'argent que l'Etat compte mobiliser dans le budget 2022 est en augmentation de 14,11% par rapport l'année 2021. Le montant se chiffre globalement à **298,2 milliards de FCFA contre 261,3 milliards de FCFA** en 2021.

Ce montant est décomposé de la manière suivante :

- Ressources propres : **138 000 472 000 FCFA** contre **121 200 931 000 FCFA** en 2021, soit une augmentation de 13,86% ;
- Ressources extérieures : **160 155 001 000 FCFA** contre **140 096 813 000 FCFA** en 2021, soit une augmentation de 14,32%.

Répartition des recettes propres par régie (en milliers de FCFA)



Ressources extérieures

Les ressources extérieures évaluées à **160 155 001 000 FCFA** représentent **52,87%** des recettes totale et se décomposent comme suit :

- **Appuis budgétaires..... 69 207 000 000 F CFA ;**
- **Dons projets.....83 670 001 000 F CFA ;**
- **Emprunts projets.....7 278 000 000 F CFA.**

4.2. Projection des dépenses de l'Etat en 2022

Les dépenses de l'État correspondent à des choix clairs opérés afin de permettre le financement des priorités du Gouvernement. En matière de dépenses, les allocations budgétaires visent principalement à trouver une réponse pertinente et proactive aux problématiques de développement, conformément aux priorités du Gouvernement contenues dans le RCPCA.

Les secteurs prioritaires qui permettront l'utilisation des ressources budgétaires en 2022 sont de quatre (04) ordres :

- a) **Le secteur de la gouvernance et de la sécurité :** avec un accent particulier sur le renforcement de la défense du territoire national et de la sécurité intérieure, le renforcement des capacités de la justice ainsi que des corps de contrôle ;

DEFENSE DU TERRITOIRE NATIONAL ET SECURITE INTERIEURE



a) **Les secteurs sociaux** : notamment la santé, l'éducation, les affaires sociales touchant les ressources humaines et la formation du capital humain;

EDUCATION



SANTE



AFFAIRES SOCIALES



c) Le secteur de production : avec, à la clé, l'agriculture, l'élevage et la pêche

AGRICULTURE



ELEVAGE ET PECHE



- b) Le secteur de soutien à la production :** avec les infrastructures de transport et les télécommunications, l'eau et l'énergie, la promotion des PME/PMI et le développement des activités à haute intensité de main d'œuvre.

EAU ET ASSAINISSEMENT



TRAVAUX A HAUTE INTENSITE DE MAIN D'ŒUVRE



4.3. Combien l'Etat compte-t-il dépenser pour assurer ces services aux citoyens ?

Les dépenses de l'Etat représentent l'ensemble des sommes à payer pour le fonctionnement de l'appareil administratif de l'Etat (salaires, dépenses de fonctionnement des administrations publiques, transferts et subventions, paiement des intérêts de la dette, etc.), les coûts des services publics pour faciliter la production de la richesse nationale par les entreprises (travaux publics,

investissement) et pour améliorer les conditions de vie des citoyens (approvisionnement en eau, électricité, lutte contre le Covid 19, construction des hôpitaux et des écoles pour les enfants centrafricains, etc.).

4.4. Répartition des dépenses par catégorie (en milliers de FCFA)

Les dépenses de l'Etat sont réparties comme suit :

	2021	2022	Variation
Dépenses primaires	185 402 999	195 859 844	5,64%
Charges financières	4 178 970	5 818 690	39,24%
Charges de personnel	72 048 844	79 057 843	9,73%
Dépenses de biens et services	52 012 991	43 071 899	-17,19%
Dépenses de transferts	41 809 556	48 962 620	17,11%
Dépenses d'investissement	106 128 421	115 715 483	9,03%
Budget de l'Etat/BEC	19 531 608	24 767 482	26,81%
Financements extérieurs	86 596 813	90 948 001	5,02%
Autres dépenses	8 029 650	0	-100%

4.5. Déficit budgétaire et moyens de son financement

En général, l'Etat dépense plus qu'il ne perçoit. Cependant, au regard des prévisions des ressources et des charges de la Loi de Finances 2022, le solde budgétaire global est excédentaire de **5,5 milliards de FCFA**.

Quant au solde primaire, il est déficitaire de **57,9 milliards de FCFA**, correspondant à **3,8%** du PIB. Cette situation n'est pas confortable pour l'Etat qui n'aura aucune marge financière pour faire face au service de l'intérêt de la dette.

Face à la faible capacité de mobilisation des ressources domestiques, le Gouvernement doit nécessairement respecter ses engagements vis-à-vis des partenaires techniques et financiers afin de renouer avec le programme appuyé par la Facilité Elargie de Crédit du FMI. Ce qui lui permettra de pouvoir bénéficier des appuis budgétaires multiformes des autres bailleurs.

Toutefois, le Ministre des Finances et du Budget est autorisé par la loi à rechercher par tous les voies et moyens des ressources supplémentaires, sous forme de subventions, dons projets, prêts projets, aides budgétaires et allègement de la dette, pour assurer l'équilibre financier du budget de l'Etat.

CONCLUSION

La loi de finances pour l'année 2022, votée par les élus de la Nation sera exécutée par le Gouvernement pour le développement de notre pays et l'amélioration des conditions de vie de tous les centrafricains avec, à la clé, plus de **121,47 milliards de FCFA** consacrés aux secteurs sociaux.

La mobilisation optimale des recettes domestiques en vue de la couverture des dépenses reste un défi et requiert la participation des citoyens à tous les niveaux. Le présent budget citoyen se présente comme un outil de mobilisation et d'engagement autour de cet idéal commun.

Nous sommes tous invités à partager les informations précieuses contenues dans la loi de finances votée avec nos familles/ami(e)s et appelés à faire de la veille citoyenne au cours de son exécution, pour la bonne mobilisation des ressources et la bonne réalisation des interventions.

GLOSSAIRE

Appuis budgétaires : aides financières reçues des Partenaires Techniques et Financiers ;

Budget de l'Etat : document qui retrace toutes les recettes et les dépenses de l'Etat ;

Budget-programme : présentation des crédits du budget de l'Etat en programme avec des objectifs de performances.

Cadrage budgétaire : exercice consistant à évaluer les dépenses de l'Etat à prévoir sur une période triennale

Cadrage macroéconomique : tableau fixant les grandes masses prévisionnelles des recettes et des dépenses ;

Charges : les dépenses et le montant de la dette à payer ;

Conférence budgétaire : moment de discussion entre les services du Ministère des Finances et du Budget et ceux des ministères sectoriels et institutions constitutionnelles sur la manière de répartir les crédits ;

Croissance : amélioration de la richesse d'un pays durant une période déterminée ;

Déficit budgétaire : la partie des dépenses non couverte par les recettes à financer notamment par des emprunts ;

Dépense d'investissement : dépense qui enrichit le patrimoine (par exemple : construction des bâtiments, des infrastructures routières par exemple) ;

Dépenses de personnel : dépenses destinées à payer les salaires des fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Dépenses publiques : achats et/ou commandes effectués par le Gouvernement ;

Inflation : perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix ;

Produit intérieur brut (PIB): indicateur de la richesse produite par le pays pour une année ;

Promulgation : Signature du Président de la République qui rend exécutoire la loi de finances

Recette propres : ensemble des recettes perçues par les administrations publiques et composées essentiellement des impôts et taxes ;

Ressources : recettes et emprunts ;

Ressources extérieures : ressources destinées à des projets d'investissement financés par les Partenaires Techniques et Financiers ;

Ressources propres : ressources domestiques gérées par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;

Tableau d'équilibre : tableau fixant le montant global des recettes et dépenses de l'Etat, le solde budgétaire qui en résulte et le financement à rechercher ;

Taux de croissance : variation de la croissance entre deux périodes.